

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/47

18 mai 1998

(98-2003)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

HONG KONG, CHINE

Déclaration distribuée par M. Chau Tak Hay
Secrétaire au commerce et à l'industrie

1. Peu de Membres sont aussi tributaires du commerce extérieur que Hong Kong, Chine. La solide prospérité résultant de notre croissance économique des 50 dernières années est un brillant témoignage des avantages du système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire. La politique suivie par Hong Kong, Chine, en particulier son adhésion aux principes de l'ouverture du marché et du libre-échange, a certainement apporté une grande contribution à notre croissance économique, mais en l'absence du système commercial multilatéral, les possibilités d'expansion du commerce auraient sans doute été beaucoup moins grandes. Nous devons en effet beaucoup aux pères fondateurs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

2. Le système commercial multilatéral a incontestablement réussi à promouvoir la croissance du commerce international en général dans l'intérêt de tous les Membres. Ce que Hong Kong, Chine peut dire en s'appuyant sur sa propre expérience, c'est que ce système a été particulièrement important pour les petites économies. La force fondamentale du système est qu'il est fondé sur des règles, qu'il opère de façon transparente et qu'il offre des résultats prévisibles à tous les participants. Le principe fondamental de la non-discrimination garantit aux Membres des droits égaux conformément aux règles, indépendamment de leur poids politique. L'attachement du système à la décision par consensus a limité les possibilités de coercition et fait en sorte qu'en définitive sa survie dépende de la volonté de tous ses Membres de l'assurer.

3. Dans les trois ans qui se sont écoulés depuis sa création, il est évident que l'Organisation mondiale du commerce s'est établie de façon convaincante comme un cadre incontournable pour la conduite des relations commerciales. La transition par rapport au GATT, qui représente une transformation fondamentale, a été réalisée avec succès. Le champ couvert par l'OMC n'est pas seulement beaucoup plus large, il est aussi fondamentalement différent de celui du GATT. En particulier, le système commercial multilatéral fondé sur les règles a maintenant une assise plus juridique qui garantit automaticité et prévisibilité. Les nouvelles règles et procédures de règlement des différends fonctionnent efficacement et ont fourni des résultats tangibles dans de nombreux domaines. Nous nous félicitons du réexamen du système de règlement des différends qui doit être mené cette année, mais il serait prématuré de s'engager dans une révision radicale. A ce stade, tout ce qui s'impose c'est un certain perfectionnement du fonctionnement pratique du système.

4. Comme il convient vu l'importance de son statut, l'OMC est en train de devenir une organisation universelle, mais il subsiste des lacunes importantes dans sa composition. Trente et une candidatures sont en suspens et il importe qu'elles soient traitées efficacement. Nous sommes particulièrement favorables à l'accession rapide de la Chine, qui est une économie importante et notre principal partenaire commercial, étant donné que ce pays est disposé à accepter les principes et les règles de l'OMC et à offrir en matière d'accès des engagements significatifs à la mesure de son niveau de développement.

5. L'augmentation du nombre de Membres de l'OMC est quelque chose dont il convient de se féliciter, mais cela signifie aussi que la conduite de ses affaires intérieures a beaucoup évolué par rapport aux premiers jours du GATT. Il convient de réfléchir à la manière de gérer au mieux les mécanismes d'une OMC agrandie. Les objectifs doivent être l'efficacité et la transparence mais le principe du consensus pour la prise de décision doit rester intangible.

6. Sur un point, l'Accord de Marrakech instituant l'OMC n'a pas été respecté. Nous sommes déçus qu'il n'y ait pas encore d'accord sur la question du Secrétariat. Nous attachons une très grande importance au mandat du Groupe de travail et espérons que le Secrétariat sera officiellement établi le 1er janvier 1999 au plus tard.

7. Globalement, vu l'ampleur et la complexité des Accords du Cycle d'Uruguay, il faut reconnaître que nous avons eu relativement peu de problèmes de mise en oeuvre jusqu'à présent. On peut s'en féliciter, mais tout n'est pas parfait. Il reste un certain nombre de domaines dans lesquels à notre avis la mise en oeuvre n'a pas été entièrement satisfaisante.

8. Lorsque nous avons lancé l'OMC, nous avons franchi une étape majeure en introduisant des règles multilatérales pour le commerce des services. Les services représentent une proportion de plus en plus grande de toutes les économies, bien plus de 50 pour cent dans de nombreux cas, y compris à Hong Kong, Chine où ce chiffre est de 84 pour cent. Mais nous avons aussi laissé de nombreuses lacunes et de nombreux chantiers inachevés. Il est extrêmement important que nous progressions sur les nombreuses règles qui sont demandées par l'AGCS en matière de sauvegardes, de subventions et de marchés publics. En matière de réglementation interne, le Groupe de travail sur les services professionnels a pris un bon départ en élaborant des disciplines pour les services comptables et nous espérons qu'il pourra achever ce travail dans un très proche avenir. Il pourra ensuite passer à l'élaboration des disciplines multilatérales pour d'autres services professionnels et une approche horizontale semble la plus prometteuse. Mais cela ne résoudra pas la question beaucoup plus large de la réglementation intérieure en général et de ses effets sur le commerce. Il est reconnu que cette réglementation est un des principaux obstacles au commerce et nous devons nous y attaquer si nous voulons vraiment réaliser une libéralisation progressive du commerce des services.

9. Un des secteurs pour lesquels l'OMC représente un net progrès par rapport au GATT est celui des textiles et des vêtements. En vertu de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) les restrictions quantitatives discriminatoires doivent disparaître d'ici 2005. L'ATV prévoit un programme en plusieurs étapes à cet effet et exige aussi que les Membres permettent un ajustement continu et autonome de leur industrie et une concurrence accrue sur leur marché. L'objectif est d'assurer une transition harmonieuse entre le régime de l'ATV et les règles normales du GATT. Malheureusement, la façon dont l'ATV a été mis en oeuvre dans les trois premières années n'est guère encourageante à cet égard. Les restrictions, dues en partie à l'abus des sauvegardes transitoires, ont en fait augmenté dans l'ensemble tandis que les programmes d'élimination des contingents n'ont guère eu d'effet concret jusqu'à présent; le commerce a été entravé par des actions unilatérales; les disciplines ont été sapées par des arrangements bilatéraux contournant l'ATV; et les petits fournisseurs n'ont pas été traités équitablement. En définitive, c'est à chaque Membre concerné qu'il incombe de faire en sorte que son industrie nationale soit préparée pour la transition complète en 2005, mais comme les autres Membres seront affectés par l'échec de chacun d'entre eux à cet égard, tous les Membres ont un intérêt légitime à ce que les obligations découlant de l'ATV soient intégralement respectées. Nous comptons sur le Conseil du commerce des marchandises pour qu'il s'acquitte fidèlement de son mandat et évalue régulièrement les progrès réalisés dans le cadre de l'ATV.

10. Ayant été parmi les premiers à proposer un accord sur les règles d'origine, nous attachons une grande importance à l'achèvement du programme de travail sur l'harmonisation, même si nous

nous rendons compte que cela requerra encore un effort massif de tous les Membres. La réussite dépendra de la volonté politique et d'une plus grande souplesse dans la recherche d'un consensus.

11. La marginalisation des pays les moins avancés exige davantage d'attention. Nous sommes favorables à la fourniture d'une assistance technique à ces pays et avons eu le plaisir d'annoncer un don à cet effet à la Réunion de haut niveau de l'année dernière.

12. Hong Kong, Chine soutient fermement les divers aspects des travaux en cours à l'OMC en ce qui concerne la mise à jour des règles de façon à les adapter aux faits nouveaux et aux évolutions prévues. Une évolution importante de ces dernières années et qui se poursuit est la prolifération d'accords commerciaux régionaux. Trois quarts des 91 accords commerciaux régionaux actuellement en vigueur ont été adoptés au cours des quatre dernières années. Il n'est pas surprenant que les exceptions limitées à la règle de la nation la plus favorisée prévues pour les accords commerciaux régionaux il y a 50 ans paraissent mal adaptées à la prolifération de ces accords, aujourd'hui que l'appartenance à un accord commercial régional est devenue la norme plutôt que l'exception. Même avant cette évolution, la compatibilité de nombreux accords commerciaux régionaux avec les règles existantes avait été contestée.

13. Il ne suffit pas de mettre à jour les règles applicables aux accords commerciaux régionaux; il faut aussi s'interroger sur les incidences de leur prolifération sur la primauté du système commercial multilatéral. Les enjeux dépassent celui de la conformité juridique au système multilatéral. Nous doutons que le régionalisme puisse relever le défi de l'approfondissement de l'intégration économique mondiale. Lorsque les groupements régionaux accordent des préférences, il en résulte un réseau complexe de règles régionales et multilatérales différentes qui ont inévitablement un effet négatif sur l'intégration du système commercial mondial.

14. Pour l'avenir, à l'aube du XXI^e siècle, Hong Kong, Chine s'attend à ce que l'OMC dresse un itinéraire visant à la fois à faire progresser la libéralisation du commerce et à renforcer les règles qui devront répondre pleinement aux besoins d'une économie de plus en plus mondialisée et déterminée par la technologie. Tel devrait être l'axe central des activités futures de l'OMC.

15. Bien que le programme de travail implicite représente déjà un programme de travail important, il n'offre pas une base optimale pour les travaux futurs car il est maintenant légèrement dépassé et ne comporte pas les liens qui permettraient de faire des compromis et des arbitrages; en outre, il serait utile de convenir d'un délai pour imposer une discipline aux négociations. Compte tenu de ces lacunes, l'OMC doit compléter le programme de travail implicite en élaborant un ensemble équilibré et plus complet de négociations commerciales multilatérales, afin de préserver l'élan de la libéralisation du commerce international. Cette initiative devrait aussi englober les questions découlant de la mise en oeuvre des engagements passés là où les Membres ont constaté que celle-ci nécessitait de nouvelles mesures.

16. Les travaux futurs devraient englober tous les domaines envisagés dans le programme de travail implicite. Hong Kong, Chine accorderait la priorité aux négociations prévues sur le commerce des services qui doivent commencer avant 2000. La préparation de ces négociations doit être intensifiée et il faut notamment accélérer le programme d'échange d'informations, mettre au point des lignes directrices pour la négociation, réviser la méthode d'établissement des listes jointes à l'AGCS et tirer au clair les ambiguïtés qui résultent de l'utilisation des quatre modes de fourniture.

17. L'Accord général dispose que de temps à autre doivent être entreprises des négociations visant à réduire les droits de douane. Outre la poursuite des travaux sur l'Accord sur les technologies de l'information, il convient que nous continuions de nous occuper à cet égard des plus de 40 pour cent

du commerce des marchandises qui sont encore assujettis à des droits et cherchions en particulier à abaisser les crêtes tarifaires et à éliminer les droits particulièrement perturbateurs.

18. Avant la Conférence ministérielle de Singapour, Hong Kong, Chine avait lancé une grande proposition que nous avons appelée "Les règles de l'OMC dans une économie en voie de mondialisation". L'idée était d'entreprendre des travaux à l'OMC en vue de formuler un jour de nouvelles règles et de réformer les anciennes règles afin de tenir compte de l'évolution rapide de l'environnement commercial. Nous relevions en particulier que certaines des règles du GATT existantes paraissaient moins pertinentes ou moins adaptées dans le monde moderne. Nous avons eu le plaisir de voir que certains aspects importants de notre proposition ont été repris par deux groupes de travail établis par la Déclaration ministérielle de Singapour.

19. En fonction des progrès réalisés dans le Groupe de travail sur la relation entre le commerce et l'investissement, il conviendra d'envisager de poursuivre la libéralisation mondiale dans le domaine de l'investissement en allant au-delà des règles existantes qui ne couvrent que des aspects limités des relations entre commerce et investissement.

20. Selon les progrès que réalisera le Groupe de travail de l'interaction entre le commerce et la politique de la concurrence, il faudra s'attaquer aux diverses incompatibilités qui existent entre les règles qui régissent le commerce et celles qui régissent la concurrence. L'objectif doit être d'élaborer un cadre cohérent pour assurer le libre jeu des forces de la concurrence sur les marchés sans distorsion causée par des mesures gouvernementales.

21. Dans un esprit quelque peu similaire, des négociations sur un accord multilatéral sur la transparence dans les marchés publics, envisagées à Singapour, devraient commencer dès que l'actuel processus d'études exploratoires du Groupe de travail de la transparence des marchés publics sera achevé.

22. Nous considérons aussi que les actuels travaux exploratoires de l'OMC sur la facilitation du commerce sont importants. Sous réserve d'un accord sur la nécessité de négociations et d'une clarification de leur portée, nous sommes en principe disposés à appuyer des négociations futures.

23. En outre, de futures négociations sur une base large offrirait une occasion très opportune et un cadre pour clarifier et/ou modifier les disciplines existantes afin de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux soient compatibles avec le système multilatéral et le complètent.

24. Les télécommunications modernes et l'informatique révolutionnent la façon dont nous faisons des affaires. Le commerce électronique aura un impact énorme sur tous les Membres. Hong Kong, Chine est très favorable à un programme de travail détaillé afin d'examiner les enjeux et d'envisager les règles multilatérales qui pourraient être pertinentes pour ce commerce.

25. Dans l'ensemble, il est essentiel que tout programme de travail futur soit équilibré et gérable. En ce qui concerne son équilibre, la satisfaction que de nombreux Membres en développement expriment actuellement au sujet de divers aspects de la mise en oeuvre de certains des Accords du Cycle d'Uruguay ne doit pas être ignorée. Dans certains cas, la mise en oeuvre met les ressources à rude épreuve. En outre, il est naturel que dans certains contextes certains Membres aient l'impression que les avantages qu'ils attendaient ne se sont pas vraiment concrétisés. Nous devons veiller à ne pas donner l'impression que le Cycle d'Uruguay est toujours ouvert, mais il serait sain pour le système que les Membres qui ont des difficultés réelles puissent élaborer des propositions concrètes dans les domaines qui les intéressent particulièrement.

26. Pour que le programme futur reste gérable, il faut trouver un équilibre entre la nécessité de continuer à produire des résultats positifs à intervalles réguliers et celle de progresser sur un large front.

Le système paraîtra inefficace s'il paraît soit être incapable de prendre des mesures décisives, soit ignorer des aspects importants.

27. L'actuelle Conférence ministérielle de Genève n'a pas de décision à prendre en ce qui concerne l'éventuel lancement de futures négociations sur une large base. Sa tâche centrale est simplement, sans préjuger en rien des décisions futures, de mettre en mouvement l'élaboration d'un éventail complet d'options. Les Ministres qui se réuniront à la troisième Conférence ministérielle seront alors, sur cette base, bien placés pour prendre une décision mûrement réfléchie sur la portée et le rythme des futures négociations à l'aube du nouveau millénaire. Hong Kong, Chine espère que ces futures négociations seront larges, équilibrées et complètes, de façon à garantir que l'OMC reste à l'avant-garde et conserve toute sa pertinence.
